



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 septembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 107 - 28.09.2017

En exercice.....26  
Présents.....17  
Votants.....25  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES**  
**16. ETUDES ET TRAVAUX**  
**PAPI**  
**Action 7.4 – Acquisition de la parcelle AI 304**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,  
Le 28 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines** Mme Catherine JACOB,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Isabelle RONTE,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à Mme Ghislaine DOEUFF), M. Gérard JUIN, Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Marie-Noëlle BINET (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à Mme Catherine JACOB), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), Mme Gisèle VERGNON (donne pouvoir à Mme Isabelle RONTE), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

**Secrétaire de séance :** Mme Ghislaine DOEUFF.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20170928-D2017107-DE  
Reçu le 02/10/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 septembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 107 - 28.09.2017

En exercice.....26  
Présents.....17  
Votants.....25  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
16. ETUDES ET TRAVAUX  
PAPI  
Action 7.4 – Acquisition de la parcelle AI 304**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,*

*Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2017,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 1 du 1<sup>er</sup> groupe de l'article 5.2 relatif à la défense contre la mer,*

*Vu la délibération n°73 du 14 juin 2012 portant sur la validation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI),*

*Vu l'avis favorable de la Commission Mixte Inondations en date du 12 juillet 2012,*

*Vu la convention-cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations signée en date du 27 novembre 2012,*

*Vu la délibération n°49 du 9 avril 2015 portant sur la signature des conventions de gestion,*

*Vu l'avis favorable du Bureau du 18 septembre 2017,*

Considérant que dans le cadre de la convention, signée en date du 27 novembre 2012, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a été désignée gestionnaire des ouvrages confortés dans le cadre du PAPI et qu'à ce titre, à la demande de l'Etat, elle doit réaliser les acquisitions foncières afin d'éviter la mise en place de servitudes ;

Considérant qu'après réalisation des études techniques et règlementaires, le projet retenu sur la commune de Loix, consiste, pour le secteur de la Tonille, à conforter, élargir et rehausser la levée de terre existante ;

Considérant que pour atteindre les objectifs de protection fixés et donc réaliser les travaux, il convient de procéder à des acquisitions foncières, une partie des ouvrages se situant sur des parcelles privées ;

Considérant que les propriétaires des parcelles nécessaires pour la réalisation de l'opération ont d'ores et déjà accepté les cessions en signant des promesses de vente ;

Considérant qu'il convient donc d'acquérir entre autre la parcelle AI 304 p situées sur la commune de Loix, pour une superficie de 2 241 m<sup>2</sup> et un montant de 2 397,87 €, hors droits et taxes :

AR PREFECTURE

017-241700459-20170928-D2017107-DE  
Reçu le 02/10/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 septembre 2017

DÉLIBÉRATION

N° 107 - 28.09.2017

En exercice.....26  
Présents.....17  
Votants.....25  
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES  
16. ETUDES ET TRAVAUX  
PAPI  
Action 7.4 – Acquisition de la parcelle AI 304

Zonage POS	Section cadastrale	Parcelle	Lieu-dit	Propriétaire	Prix unitaire	Superficie (m <sup>2</sup> )	Montant TTC
NDr	AI	304p	Prise des Bretous	M. OPPICI Louis	1,07 €/m <sup>2</sup>	2 241 m <sup>2</sup>	2 397,87 €

Considérant que le montant total des acquisitions étant inférieur à 180 000 euros, seuil de consultation du service des Domaines, la Communauté de Communes de l'Île de Ré est exemptée de consultation ;

Considérant que les frais d'actes restent à la charge de l'acheteur ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2017 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider l'acquisition par voie amiable de la parcelle visée ci-dessus située sur la commune de Loix pour une superficie de 2 241 m<sup>2</sup> et un montant de 2 397,87 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer une promesse de vente et les actes relatifs à ces acquisitions, ainsi que tout document y afférent,
- de valider la prise en charge des frais afférents aux actes.

Affichée le : 2 octobre 2017

Le Président

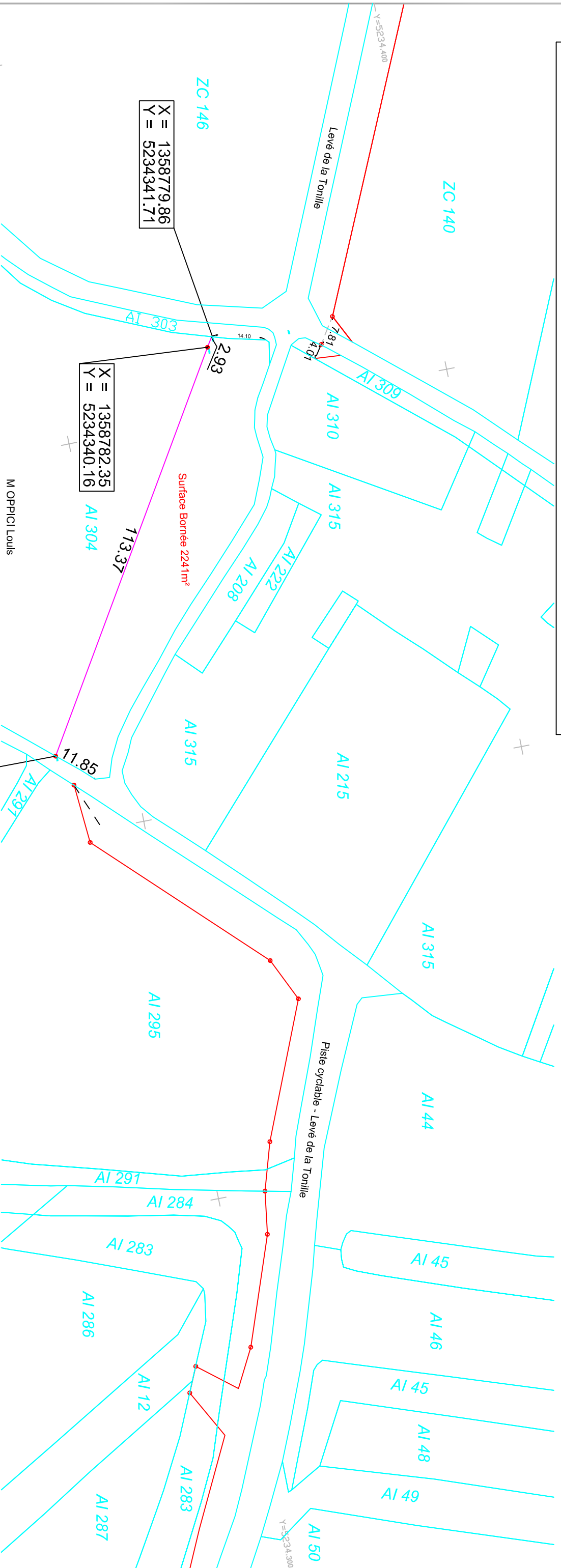
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20170928-D2017107-DE  
Reçu le 02/10/2017

COMMUNE DE LOIX  
**PROPRIETE DE M OPPICI LOUIS**  
**PLAN DE DIVISION**  
 Sise : " LEVEE DE LA PETITE TONNILLE "



X = 1358779.86  
 Y = 5234341.71

X = 1358782.35  
 Y = 5234340.16

X = 1358878.96  
 Y = 5234280.83

Nivellement rattaché NGF  
 Système de coordonnées RGF93-CC46

CADASTRE	SUIVI	DATE
Section AI n° 304	Projet de division Bornage de la division	26-01-2017 24-08-2017

Dossier n° 14173/6472  
 Echelle 1/1000

Dressé et dessiné par la  
 SELARL Christine VIVIES, Géomètre-Expert D.P.L.G.  
 5 place du Bois de l'Ardillier  
 17630 LA FLOTTE EN RE  
 Tél : 05.46.09.52.06 Fax : 05.46.09.57.40  
 Email : vivies-geometre-expert@orange.fr  
 Site : www.vivies-geometre-expert.fr



AR PREFECTURE  
 17-241700459-20170928-D2017107-DE  
 Reçu le 02/10/2017